CHRONIQUE LOCALE.

LE PROCES D'ANNIE CRAWFORD.

UNE AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT.

Le procès d'Annie Crawford, la jeune femme accusée d'avoir empoisonné sa sœur Elise, a commencé hier matin devant la cour criminelle de district, section B, présidée par le juge Chrétien.

L'avocat de district Adams, siège au banc du ministère public, assisté de son substitut M. J. Warren Doyle.

L'accusée est défendue par les avocats Lionel Adams et Joseph Generelly. L'audience a été ouverte un peu avant onze heures.

Suivant les instructions du juge Chrétien un service d'ordre été établi à la porte du tribunal par l'inspecteur de police Reynolds, afin d'en écarter les curieux. Ne sont admises dans la salle que les personnes pouvant démontrer qu'elles ont un intérêt quelconque à suivre les débats du procès et qu'elles ne sont pas attirées par une curiosité malsaine.

A 10:40 heures la prévenue, toujours habillée en grand deuil, est introduite dans la salle par un député shérif.

D'un pas ferme et sans laisser paraître la moindre trace d'émotion, Annie Crawford va prendre place au siège qui lui est réservé et qu'elle occupera pendant toute la durée du procès, à la gauche de son avocat, M. Lionel Adams.

L'audience est alors ouverte et la cour procède immédiatement à la formation du jury, opération qui ne s'effectue pas sans lenteur, car la plupart des citoyens interrogés se déclarent opposés à l'application de la peine capitale pour une femme. Or comme Annie Crawford est accusée de meurtre au premier degré, un verdict affirmatif signifierait en l'occurrence une condamnation à mort.

M. Thomas W. Walshe, le premier citoyen inscrit sur la liste du jury, à une question de l'avocat de district Adams, répond qu'il n'est pas opposé à l'application de la peine capitale lorsqu'il s'agit d'un homme, mais que dans aucune circonstance il n'enverrait une femme à la potence.

Il est immédiatement récusé.

M. George Danziger interrogé ensuite dit qu'il ne ferait pas de distinction entre une femme et un homme, et que la culpabilité bien établie il serait prêt à rendre un verdict affirmatif, même s'il doit entraîner la peine de mort.

M. Danziger est ensuite interrogé par l'avocat de la défense qui peu satisfait de ses réponses le récuse.

M. E. N. Cobb, appelé ensuite, se déclare partisan de la peine de mort, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, si la culpabilité est prouvée sans l'ombre d'un doute. Il est accepté comme premier juré et immédiatement assermenté.

Une quinzaine d'autres citoyens sont encore interrogés dans la matinée et tous sont récusés pour une raison ou pour une autre.

A midi trente le juge annonce une suspension d'audience d'une heure.

Pendant l'audience de l'après-midi une quarantaine de citoyens portés sur la liste du jury ont encore été interrogés et sur ce nombre deux seulement ont été acceptés : MM. Victor B. Bendix et W. L. Jewell.

A 5 heures l'audience a été levée pour être reprise ce matin à 10 heures. Il est probable que la journée entière de mercredi sera encore consacrée à la formation du jury et tout permet de supposer que le procès ne prendra pas fin avant vendredi soir ou samedi matin.

Rappelons ici brièvement le crime dont Annie Crawford est accusée :

Le 23 septembre 1911, Elise Crawford, sœur d'Annie, mourait dans des circonstances mystérieuses à l'Hôpital de Charité, où elle avait transportée la veille sans connaissance.

Cette mort, survenant après celle de trois autres membres de la famille Crawford, fit naître des soupçons, d'autant plus que le Dr W. McGuire, qui avait donné ses soins à la malade, refusa de délivrer un certificat de décès. Une enquête fut immédiatement ouverte qui, trois jours plus tard, amena l'arrestation d'Annie Crawford. Le lendemain, 27 septembre, le corps de la défunte était exhumé, et le coroner O'Hara, procédant à l'autopsie, relevait des traces d'empoisonnement.

Le contenu des viscères fut alors soumis à une analyse chimique, et le Dr Metz ne tarda pas à y découvrir une quantité considérable de morphine.

La prévenue interrogée commença par nier énergiquement puis pressée de questions avoua finalement que c'était elle qui avait donné de la morphine à sa sœur, par erreur prétendait-elle, croyant lui administrer un médicament.

L'enquête établit aussi que M. Crawford, père, Mme Crawford, mère et Agnes Crawford, jeune sœur de l'accusée étaient morts l'année précédente, dans des circonstances restées mystérieuses, à quelques mois d'intervalle.

Le Jour des Fondateurs de l'Université Tulane.

Tous les préparatifs sont terminés pour célébrer par des cérémonies appropriées le Jour des Fondateurs de l'Université Tulane, le 15 mars prochain. Une journée de congé sera accordée aux élèves qui se réuniront sur le Rond-Point Lee, et marcheront en corps à l'Athenæum.

Le principal discours de la journée sera prononcé par le Dr Denny, président de l'Université de l'Alabama.

Séance du Comité Démocratique

Les membres du nouveau Comité Démocratique de l'Etat, ont tenu leur première séance à l'Hôtel Grunewald, hier matin, et ont élu, à l'unanimité, M. Thos. H. Lewis, de St. Landry, comme président.

M. A. W. Newlin, a été nommé secrétaire.

Une motion de M. Spearing aux termes de laquelle le comité s'assemblera à Baton Rouge le 4 juin, pour choisir les délégués à la Convention nationale Démocratique, a été votée.

ACCIDENT.

Un débardeur de couleur du nom de Jean Saucier, qui travaillait à bord du vapeur "Tinlow" a été frappé, hier matin, par une lourde pièce de bois qui lui a fait perdre l'équilibre.

Le malheureux a été lancé dans le fleuve où il s'est noyé avant l'arrivée des secours.

Son corps n'a pas été repêché.

VOL.

Pendant l'absence de Albert H. Kenner, l'avant dernière soirée, un voleur s'est introduit dans son établissement, rue Marais 1471, et en a emporté des marchandises d'une valeur de $75.

HOTEL DE VILLE.

Les membres de la Commission de Police ont tenu une séance régulière dans le bureau du maire, hier matin, et ont pris connaissance du dernier rapport mensuel de l'inspecteur Reynolds, lequel démontre que dans le courant de février la police de notre ville a opéré 2,294 arrestations pour délits divers.

Commencement d'incendie

Un incendie, qui heureusement a pu être éteint avant d'avoir pris de vastes proportions, a éclaté hier matin dans la demeure de M. Ferdinand Gumbel, coin des rues St-Charles et Octavie. Le feu a pris dans un garage d'automobile lequel a été partiellement détruit.

Les pertes s'élèvent à quelques centaines de dollars.

MASS MEETING.

Des négociants de la ville et de l'Etat se sont assemblés en mass meeting hier soir dans la salle "Colonial" rue Baronne, afin de protester contre les décisions de certains membres du Congrès visant à l'abolition du droit d'entrée sur le sucre.

La réunion a été appelée à l'ordre par M. Chas A. Farwell et a été présidée par M. Jas D. Hill.

Pris sur le fait.

Surpris au moment où il dévalisait un tronc à l'entrée de l'Eglise St-Patrick, rue Camp, Fred Landsdowne, un jeune vaurien, a été blessé hier soir à dix heures et demie, par le détective Dillman.

Le voleur ayant opposé une vive résistance, l'agent s'est vu forcé de se servir de son arme.

Méprise.

Mme Mazzie Burke, une jeune femme de 32 ans, employée comme garde-malade à l'asile de St-Vincent de Paul, à l'angle des rues Race et Magasin, en voulant soigner un mal de dent, hier matin, s'est trompée de bouteille et a absorbé une gorgée d'acide carbolique.

Elle a été promptement transportée à l'hôpital.

ARRESTATION.

Un nègre du nom de Sol Clanton, a été arrêté hier après midi par le caporal de police Jackson. Il est accusé d'avoir commis un vol dans l'établissement de Borum et Whiting où il était employé.

Tentative d'assassinat à Lac Charles.

Lac Charles, Lne, 12 mars—Une tentative a été faite la nuit dernière vers 8 heures pour assassiner M. J. R. Chamberlain, un veilleur de nuit chargé de garder les entrepôts d'un moulin à riz de cette ville. Les meurtriers, à la faveur de l'obscurité, ont tiré plusieurs coups de revolver sur Chamberlain.

Un des projectiles a brisé sa lanterne, un autre a traversé son chapeau, lui effleurant la tête. Des recherches ont immédiatement été faites sur les lieux, mais il n'a pas été possible de relever les traces des criminels.

Cet attentat a causé une sensation à Lac Charles, d'autant plus qu'il suit de près le meurtre d'un autre gardien de nuit, M. Hidago, qui a été tué jeudi dernier dans des circonstances identiques.

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Decès

enregistrés dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Charles J. Johnson à Amanda Parker ; W. L. Schwab à Joséphine Auderer ; A. Peterman à Mary Bevin ; Thos Watkins à Melvina Simons.

NAISSANCES.

Mmes Wm O. Ottendorfer, un garçon ; Alfred W. Byrne, un garçon ; Hy Debetta, une fille ; Fred D. Schmidt, une fille ; A. J. Farrell, un garçon ; Eddie Fox, un garçon, Geo T. Bogert, une fille ; Chas W. Brady, un garçon ; L. F. W. Zengel, une fille ; Richd C. Schmid, une fille ; R. V. Beverly, un garçon ; John M. Wolfe, une fille ; Sam Mason, un garçon ; Gabe Dering, une fille ; Dominick Geraci, un garçon ; Eddie Brown, une fille ; Wm O. Rhoden, une fille ; Chas H. Hardman, un garçon ; John W. Luthyens, une fille.

DECES.

Vve Leontine Arroyo 72 ans 2420 Chippewa ; Paul J. Delany 29 ans, Covington, Lne. ; Waso Annanovich 19 ans, Covington, Lne. ; Mary E. Johnson 74 ans, 5615 Camp ; Helene Cantrelli 64 ans, 1432 Annonciation ; Alex. Thompson 34 ans, Hôpital de Charity ; Blanche Gaspard 24 ans, 2215 St-Philippe ; Elizabeth Baumgarden 62 ans, Louisiana Retreat ; Berry Kay 52 ans 2614 Laurel ; Joseph Bisoni 11 mois 2633 St-Claude ; Baptiste Roncher, 3 ans, Lee Station ; Mary Williams, 65 ans, 2729 Jackson ; Philomène Vignaud, 58 ans, 1120 Bayou ; Hy White, 31 ans, 1329 Howard ; John Kelis, 50 ans, Hôpital de Charité ; Wm Hackett, 73 ans, Soldiers Home.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Paul Castillon vs John L. Walsten et al, action en dommages de $1500.

Ed. E. Carrière vs Sam Diamond, action en dommages de $1015.

Dwyer Piano Co vs Vve R. M. Rolling, réclamation de $460 sur un compte courant.

Mme Gertrude Childress vs Wm Gurtner, réclamation de $350.

Theresa Schwartz vs Walter Schwartz, séparation de corps et de biens.

McCloskey Bros vs J. B. Rappold, réclamation de $206.85 sur un compte courant.

Security Building & Loan Assn. vs David Witkoff, procès exécutif de $3,000.

Louis Bogueris vs Joseph Cutitto, réclamation de $725 sur des billets.

Plymouth Cheese Co. vs Lewis & Co., réclamation de $156,33 sur un compte courant.

Jas A. Ross vs Hector F. Crozier, réclamation de $172,86 sur des billets.

Chas Cirino vs David R. Hearne, action en dommages de $2,500.

Bureau de Santé de l'Etat vs Hippolyte Bégué, injonction.

Successions ouvertes :

Caroline Meyers, John A. Watenhouse, Reuben G. Bush Sr.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions :

Albert Castaing, faux: Wm J. Stewart, port d'arme cachée.

Condamnation :

Sidney Cheri, larcin, 6 mois de prison.

Acquittés :

Robt P. Weems, blessure; Carlo Lando, Paul Marot, Henry Nelson, Mme Tom Seiber, achat d'objets volés; Saml Lamento, Louis St Clair, objets volés en sa possession; Louise Blanchard, Alfred Hauheath, actes de violence.

Ventes inscrites au bureau d'affectations.

Stephen J. Garidel et als à la Phoenix Bldg and Homestead Ass'n, terrain, Kerlerec, Marais, Villeré et Columbus, $3,000.

Acquéreur à Mlle Marie Clara Garidel, même propriété, $2,200.

Metropolitan Bank à Herman Fichtenberg, espace de terre vaquant faisant face à la rue Canal, entre Bourgogne et Dauphine, borné par la rue Iberville, entre la bâtisse Audubon et la bâtisse de la Maison Blanche, pour 15 ans à $12,000 par an.

New Orleans & Land Co. à Mme Arthur D. Blanchard, 4 terrains, Conti, Vicksburg, Walker et Mouton, $1000.

Albert S. Demourille à Armstrong Donaldson, autorisation à vendre la propriété No 2013-15 Lapeyrouse pour $4250.

Geo. M. Faivre à Lafayette Realty Co., terrain, Old Levee, Celeste, Religieuse et Nuns, autre terrain dans le même ilet.

Héritiers de Octave Chas Olivier à Mme Joseph Gustave Olivier, terrain, Patterson, Olivier, Verret et Delaronde, ratification.

Mlle Marie L. Marget à Geo. S. Foerster, terrain, Dryades, Remparts, Première et Seconde, $2775.

Ernest C. Marget à Mlle Marie Louise Marget, 1/10 de l'intérêt, etc., dans deux terrains, Robin, Race, Tchoupitoulas et S. Peters, $150.

Mme Gustave Jambois à Mutual Bldg and Homestead Assn, terrain, Salcedo, Lopez, Baudin et Tulane, $1,600.

L'acquéreur à Frank Dorsa, même terrain, $1,600.

Pierre Haurie à Anselme Cassau, terrain, Miro, Tonti, St Philippe et Ursulines, $1,500.

AVIS AUX LAITIERS.

Tous les laitiers en général sont ainsi priés de se réunir ce soir Mercredi le 13 mars à 7 heures et demie à la Salle de l'Union Progressiste. Des instructions seront données par le Président du Bureau de Santé et autres.

Par ordre de

JNO. BORDES,
Président de l'Association Protectrice des Laitiers.

P. CAZALOT, Secrétaire.
13 mars—1f

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 498

VENTES A D'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS
No 2276 rue Nord Johnson.

Succession de Richard Clay et Mme Vve Philomène Clay.

No 99,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 26 février 1912, rendu par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le cottage en bois à un étage, No 2276 rue N. Johnson, encoignure Mandeville, contenant galerie et trois chambres sur un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 915, borné par les rues Mandeville, Célestine, actuellement Johnson, Marigny et Joséphine, actuellement Prieur, mesurant trente pieds de face sur la rue Célestine, actuellement Johnson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles et formant le coin de la rue Célestine, actuellement Johnson et Mandeville, dans un voisinage qui s'améliore, près des lignes de char.

Conditions, Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acheteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cunéo, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.
3 mars—3 10 17 24 31—av 4

AMUSEMENTS

TULANE CE SOIR Et Toute la Semaine.
Matinée Mercredi.....25 à 1.00
Soirs et Matinée Samedi.....25 à 1.50
Première Fois à la Nouvelle-Orléans
HENRIETTA CROSMAN
—DANS—
"THE REAL THING"
Semaine Prochaine—JOHN DREW.
12 mars—5f

CRESCENT CE SOIR Et Toute la Semaine
Matinées Mardi, Jeudi et Samedi, à 2
Matinées.....15, 25, 35c
Soirs.....15, 25, 50, 75c
BILLY B. VAN
—DANS—
"A LUCKY HOODOO"
Avec les Sœurs Beaumont.
Semaine Prochaine—BILLY CLIFFORD.
12 mars—5f

GREENWALL
Plus Grand Spectacle de Vaudeville au Monde
WE-NO-NAH
La Femme qui Défie la Mort.
Danse Indienne Sensationnelle du Serpent et
CINQ ACTES TOUT ETOILE.
Exclusif des Portraits Mouvants.
"THE TURKISH WAR"
Matinées Tous les Jours, 10 et 20c.
Soirs, 10, 20 et 30c
10 mars—6t

Orpheum
Phone Main 3331
Matinées Tous les Jours.
PRIX : Matinées.....10 à 50
Soirs.....10 à 75c
"A ROMANCE OF THE UNDERWORLD"
LES QUATRE RITCHIES
PATSY DOYLE
RUBY RAYMOND ET COMPAGNIE
VERA BERLINER
RAMONA ORTIZ
Attraction Ajoutée
AUSTRALIAN WOOD-CHOPPERS
ORCHESTRE AUGMENTE.
VUES MOUVANTES
12 mars—5t

DAILY MATINEE AND NIGHT PRICES 5 & 10c
SELECTED MOTION PICTURES
LAFAYETTE
FORMERLY THE SHUBERT
ENTIRE CHANGE OF PROGRAMME SUNDAY TUESDAY THURSDAY

Edition Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions regulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Excursions du Dimanche à Bon Marché

Sur le New Orleans Southern & Grand Isle Railway Co.

Les trains partent d'Alger à 8 heures a. m. et arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour l'aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1.

E.W. BURGESS, Surintendant.
17oct

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

522 rue Bourbon,

Blesiée
Bonnecaze, Jean
Damiens, Hippolyte
Erhart, François
Games, Percy
Henard, Jean Louis et sa famille.
Mme Paul Haurie et ses fils
Miltenberger, James
oct—1905

PETITES ANNONCES.

A VENDRE—Un magnifique ameublement de chambre en bois d'ébène et un service de table en porcelaine peint à la main. S'adresser au Bureau de l'ABEILLE.
20 fév—

Perdu—Bouton de manchette en or avec diamant. Récompense à celui qui le rapportera à F. A. Godefroy, bureau de l'Abeille. 3 mars—

JETEZ LES YEUX SUR NOS VITRINES

123 pieds rue N. Remparts—150 pieds rue Iberville.

FRANCIS MAESTRI.

Nous avons le plaisir d'appeler l'attention de nos nombreux amis et clients, et du public en général, sur le fait que nous venons de recevoir le plus élégant et bel assortiment de Lits en Cuivre qui aient jamais été mis en vente dans cette ville. Nous en avons une grande quantité et une variété de choix, qui ne peut manquer de plaire aux plus difficiles, comme style et structure artistique. Pour les Nouveaux Mariés, Présents de noces, etc., nous avons la collection la plus désirable de

Meubles Modernes.

PAUL MAESTRI.

FRANCIS AND PAUL MAESTRI FURNITURE CO.,

LE MAGASIN DE MEUBLES LE MEILLEUR MARCHE EN VILLE.

Au Coin des Rues Remparts et Iberville. Phone Main 243

UN SEUL MAGASIN. LEIGRAND. PAS DE SUCCURSALE

une parole, je la tiendrai. Il ne doit plus entendre parler de moi.

—Au fait ! Tu as peut-être raison, m'amie. Eh bien ! on s'arrangera quand même.

Ne te désole plus. Je vais réfléchir aux moyens à employer. A présent que je connais la cause de ton mal, il sera tôt guéri. Dors, dors, Bénédicte, et sois en paix.

Ces mots produisirent un effet magique. La jeune fille ferma ses beaux yeux meurtris, renversa sur l'oreiller sa tête alourdie, et tomba dans un bon sommeil réparateur.

—Elle est sauvée, se dit Françoise. Il faut maintenant trouver un biais pour qu'elle puisse, à l'abri des médisances et des propos méchants, achever sa grossesse.

Du dispensaire, il n'est plus question. J'expliquerai sa retraite facilement et même sa tentative de suicide. Accès de neurasthénie. Avec ce mot, on dit bien des choses aujourd'hui....

La doctoresse s'absorba dans de laborieuses réflexions dont le résultat fut qu'elle ne pouvait s'empêcher de prendre Gertrude comme confidente.

Et puis aussi Salcède, le bon Salcède, et puis aussi Fernand Lamy. Celui-là surtout. Car un projet, vague encore, commençait à se préciser dans l'esprit de Françoise.

Si Bénédicte plaisait à ce garçon ?

C'était une douce et charmante créature pleine de qualités, asbagie certainement par l'épreuve.

Donner un père à l'enfant de cette pauvre petite, voilà qui serait bien. Pourquoi pas ? On verrait.

Quand le secrétaire vint aux nouvelles, le soir, la doctoresse lui fit part des événements. Et, tout en parlant, elle examinait à la dérobée le brave garçon, cherchant à pénétrer ses sentiments.

Elle le vit très ému, plein de vraie pitié, et en conçut beaucoup de satisfaction. Cela lui semblait d'un heureux présage.

Du moment qu'il ne se révoltait pas, qu'il n'avait point un mot de blâme à l'adresse de Bénédicte, c'est qu'il avait les idées larges et le cœur rempli de compassion pour les faiblesses de la pauvre humanité.

—Voici, dit alors Françoise, le parti auquel je me suis arrêtée, cher monsieur.

Dès que Bénédicte sera en état de se déplacer, elle partira pour le Chêne-Rouge et y habitera ma chaumière.

Je lui donnerai Gertrude qui l'aime beaucoup, et comme vous aurez à surveiller les travaux qu'on va effectuer à la Morinière vous serez le compagnon de ces deux femmes, leur protecteur au besoin.

—Qui parle de la Morinière? fit une voix sonore.

—Ah! c'est vous, Salcède ? Bonsoir!

La jeune femme mit le peintre au courant. Il trouva l'idée fort bonne.

—Je ne laisserais pas seules deux femmes chez moi, là-bas, ajouta Françoise. La maison est isolée et nous savons, d'après les récits du pays, que la contrée n'est pas très sûre.

—Nous le savons d'après nous-mêmes, rectifia Salcède. Ne vous souvient-il plus des petits papiers qu'on nous fit tenir en grand mystère.

Il fallut renseigner Fernand Lamy, qui paraissait fort intrigué.

—Bon, dit-il quand on eut fini. Je vois ce que c'est.

Une bande de cambrioleurs malins s'est installée à la Morinière, le château étant inhabité. Et, à l'aide d'épouvantails dignes des romans d'Anne Radcliffe, ils terrorisent les bons paysans.

Très commode pour y vivre tranquille, une maison qu'on prétend hantée. Pas de danger que des curieux se risquent.

—Malheureusement, fit Salcède dans un bon rire, nous allons chasser les rats de leur fromage.

Sous peu tout un peuple de maçons, de menuisiers, de barbouilleurs comme moi, va mettre dans cette vieille baraque une animation à laquelle elle n'est pas habituée.

Adieu la légende du "Chasseur Maudit !" Eventée la mèche, finie la légende ! Je serais joliment content de pincer quelques échantillons de la bande.

—Vous rappelez-vous notre promenade autour de la Morinière, mon cher Salcède ?

A ce moment, je ne me doutais guère que, moins d'un mois plus tard, le château serait ma propriété. Sans aucun doute le personnage que nous avons rencontré, et qui a si prestement disparu, doit connaître le "Chasseur maudit !" Oh ! mais ! quelle idée !

Françoise tressaillait subitement : sa charmante physionomie prenait un air de gravité, d'inquiétude même, et c'est à voix basse, comme si ses propres paroles l'eussent effrayée qu'elle murmura :

—Les Chartrettes, la Morinière.... cet homme.... Il sortait de chez M. Saint-Cynan, nous en sommes persuadés .... Est-ce que ?.....

—Offrait-il quelque ressemblance avec votre compétiteur ? interrogea Fernand Lamy.

—Non... dit la jeune femme après avoir cherché un instant. L'homme que nous avons vu est un peu moins grand que le mari de Francesca, et sa carrure est beaucoup plus massive, n'est-ce pas, Salcède ?

—Incontestablement !

—Dans mon esprit, je ne les confondais pas.... je.... j'ai eu soudain l'intuition que, peut-être, Saint-Cynan a des accointances avec le "Chasseur Maudit."

Salcède fit une moue dubitative.

—Oh ! oh ! cher docteur, elle va bien votre imagination quand elle s'y met.

Alors, selon vous, M. Saint-Cynan n'aurait qu'une façade d'honorabilité ? Sa maison de banque ne serait qu'une vaste exploitation, ou plutôt elle ne servirait qu'à dissimuler des trafics plus ou moins louches ?....

—Il est facile de s'informer, déclara Fernand Lamy, et ma foi, vous m'avez mis la puce à l'oreille.

Je vais aux renseignements dès demain.

—Ce serait risquer bien gros que d'étaler en plein Paris une administration interlope où l'on tripoterait des affaires véreuses, dit le peintre.

Faut de l'imagination, pas trop n'en faut. Peut-être la rencontre que nous fîmes, n'avait-elle aucun rapport avec le "Chasseur Maudit."

Françoise insista.

—Cependant les papiers ? Vous en recevez au chez vous, moi de même, juste après notre promenade aux alentours de la Morinière.

Et nous n'avons rencontré que cet homme, lequel sortait des Chartrettes à n'en pas douter.

—Nous n'avons rencontré apparemment que cet homme, mais qui nous prouve que quelqu'un, de l'autre côté du vieux mur, ne nous entendit pas, ne put même nous voir, grâce à une brèche quelconque ?

—Vous avez raison, convint Lamy. N'importe, je prendrai quand même des renseignements.

—Oh ! pour ça très bien ! j'approuve.

La doctoresse ajouta :

—Quoi qu'il en soit, je me méfie. C'est pourquoi je désire que Bénédicte ne soit pas seule au Chêne-Rouge.

D'ailleurs, nous devons aller incessamment visiter le château avec M. et Mme Talbot.

Si je trouve quelques pièces habitables, je procéderai à une installation sommaire; Bénédicte s'y établira définitivement, et j'irai coucher là-bas le plus souvent que je pourrai.

Il va nous falloir du personnel, des gardes, un portier. La présence de ces gens augmentera notre sécurité.

Mais j'espère que ces bons cambrioleurs délogeront avant notre arrivée. Dès qu'ils verront leur retraite peu sûre, ils n'insisteront pas.

Les deux hommes furent de cet avis. Après avoir causé de choses et d'autres pendant un moment, ils se retirèrent. Et Françoise, quand elle se retrouva seule, murmura, entre haut et bas :

—Je ne puis pourtant pas révéler tout ce que je sais, tout ce que je soupçonne sur celui qui se fait appeler Jacques Saint Cynan, et qui n'a pas plus droit à ce nom que moi-même, j'en jurerais.

Où l'a-t-il pêché ? A la suite de quels avatars, Clovis Coutarier, est-il devenu ce qu'il paraît être ?

Que de choses laides, viles, effrayantes peut-être, on trouverait au fond de sa conscience, si l'on prenait la peine de chercher ?

Certes je ne chercherai pas. Qu'il me laisse tranquille, qu'il m'ignore comme je veux l'ignorer. Je ne demande que cela..

Quant à sa femme, elle ne souhaitera plus me revoir; tout tout nous sépare aujourd'hui.... Espérons que je n'entendrai parler ni d'elle, ni de lui désormais !

Fernand Lamy—il l'avait prouvé—était un garçon très actif et très débrouillard.

Quand une idée germait dans sa tête, elle avait tôt fait de mûrir. Mis en éveil au sujet de Saint-Cynan, il voulait sans tarder savoir ce qu'était au juste cet homme.

Déjà, la proximité des Chartrettes et du domaine de la Morinière n'était pas sans l'alarmer un peu. Ce qu'il apprit le rassura.

A continuer